

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

STADE PIERRE MAUROY – METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

VERSION EXPURGÉE - CONSOLIDÉE DU 03.10.2018

I. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le décret 2017-431 publié au Journal Officiel le 28 mars 2017, impose la mise en place d'un registre public d'accessibilité dans les Établissements Recevant du Public (ERP) pour le 30 septembre 2017.

Ce décret définit les modalités selon lesquelles tous les propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public, qu'ils soient neufs ou installés dans un cadre bâti existant, sont tenus de mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité. Ce registre mentionne les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu.

L'arrêté du 19 avril 2017 paru au JO le 22 avril 2017 fixe le contenu, les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité et rend applicable le décret du 28 mars 2017 tout en le complétant et le précisant.

II. PRESENTATION GENERALE DU STADE PIERRE MAUROY

Le Stade Pierre-Mauroy est à la fois une enceinte sportive d'environ 50 000 places, ainsi qu'une ARENA pouvant accueillir des manifestations sportives et culturelles d'environ 27 000 places.

Situé au cœur de l'Europe, le Stade Pierre-Mauroy est la nouvelle destination des grands événements sportifs (football, rugby, basket, tennis, handball,...) et culturels (concert, spectacle,...) de la Métropole Lilloise.

Le Stade Pierre-Mauroy est situé au 261 Boulevard de Tournai à Villeneuve d'Ascq (59650), sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

III. LE STADE PIERRE MAUROY : UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Le Stade Pierre-Mauroy est un établissement caractérisé par son exploitation non seulement pour l'accueil des compétitions de football du club résident le LOSC LILLE mais également par ses dispositions lui conférant une vraie multifonctionnalité.

En application de l'article R.123-21 du Code de la construction et de l'habitation, le Stade Pierre-Mauroy est placé sous une direction unique considéré comme un seul établissement (GN2), il est classé en 1^{ère} catégorie L avec des activités de type PS, PA, N, M, T, X et W. Ladite classification est arrêtée au regard notamment de l'article R.123-19 du Code de la construction et de l'habitation.

L'effectif des personnes admises est déterminé suivant les dispositions particulières à chaque type d'établissement en dehors des compétitions ou événements. Pendant les compétitions ou événements, l'effectif est celui des spectateurs assis dans les gradins, et le cas échéant complété par l'effectif de celui des spectateurs présents sur un parterre assis ou debout.

Le Stade Pierre-Mauroy est exploité par la société ELISA, société par actions simplifiée de droit français, au capital de 4 840 000 Euros, ayant son siège social au 261 boulevard de Tournai à Villeneuve d'Ascq (59650). La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 508 378 130.

IV. INFORMATIONS & CONSULTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du Registre Public d'Accessibilité, le présent document est consultable par le public sur place à l'accueil de l'administration du Stade Pierre-Mauroy en dehors des jours d'événements, et en billetterie centrale du Stade Pierre-Mauroy lors des jours d'événements.

Par ailleurs, le Registre Public d'Accessibilité est consultable, en version simplifiée (hors annexes) à tout moment sous forme électronique depuis le site officiel du Stade Pierre-Mauroy, dans l'onglet « Accès PMR » depuis la page « Infos Pratiques », sur www.stade-pierre-mauroy.com.

Pour toute question relative au Registre Public d'Accessibilité, vous pouvez nous contacter :

- Par courriel à l'adresse : contact@stade-pm.com
- Par courrier à l'adresse : ELISA, 261 boulevard de Tournai, 59650 Villeneuve d'Ascq – France.

V. FICHE DE SYNTHÈSE ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT



ADRESSE : Stade Pierre-Mauroy, 261 Boulevard de Tournai, 59650 Villeneuve d'Ascq, France.

Informations légales : ELISA SAS – SIRET 508 378 130 00035.

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous ? OUI / NON

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services ? OUI / NON

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap : Personnel sensibilisé et formé

Le matériel est entretenu et réparé ? OUI / NON

Le personnel connaît le matériel ? OUI / NON

Contact : contact@stade-pm.com // 03.20.59.40.00

Consultation du registre : A l'accueil de l'administration du Stade ainsi qu'en billetterie centrale les jours d'événements. Une version simplifiée du registre est également disponible sur le site internet.

VI. PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le Registre Public d'Accessibilité offre la possibilité pour toute personne de consulter les éléments techniques prévus par l'arrêté du 19 avril 2017 paru au JO le 22 avril 2017. A titre d'information, les documents présentés sont les suivants :

- Copie de l'attestation prévue par l'article L.111-7-4 du Code de la construction et de l'habitat **[Annexe 1]**.
- Copie de l'attestation d'accessibilité au regard des règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 **[Annexe 2]**.
- Copie de la notice d'accessibilité de l'établissement prévue à l'article D.111-19-18 du Code de la construction et de l'habitation **[Annexe 3]**.
- Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel de l'établissement en contact avec le public, complétée par la charte d'accueil au Stade Pierre-Mauroy des personnes en situation de handicap **[Annexe 4]**.

Au regard des constructions réalisées et de la réglementation applicable, il est précisé que le Stade Pierre-Mauroy ne fait l'objet d'aucun agenda d'accessibilité programmée au sens des articles R.111-19-31 à R.111-19-47 du Code de la construction et de l'habitation.

Par ailleurs, le Stade Pierre-Mauroy ne fait actuellement l'objet d'aucune décision préfectorale accordant des dérogations aux règles d'accessibilité mentionnées à l'article R.111-19-10 du Code de la construction et de l'habitation.

VII. INFORMATION SUR LES MODALITES DE MAINTENANCE

Certains équipements d'accessibilité présents au Stade Pierre-Mauroy nécessitent réglementairement à la fois un contrôle technique et un contrat de maintenance (exemple : ascenseurs). D'autres équipements bénéficient de simples contrats de maintenance.

Ces équipements, à partir de leurs exploitations, disposent d'une maintenance à la fois préventive et corrective. Leur suivi contractuel permet par ailleurs d'établir un indicateur de qualité de service et un taux de disponibilité.

Classiquement, plusieurs niveaux d'opérations de maintenance sont à observer. Par exemple, certaines opérations sont directement réalisées par l'exploitant avec l'intermédiaire de son personnel (exemple : petite réparation). D'autres opérations sont quant à elles réalisées par des mainteneurs spécialisés ou les constructeurs de l'équipement.

A titre d'information, est présentée ci-dessous la liste non exhaustive de certains équipements présents au Stade Pierre-Mauroy :

Equipement	Nombre	Mainteneur	Fréquence
Ascenceurs accessibles au public	37	VESTNER	Toutes les 9 semaines-Semestrielle- Annuelle
Portes	1413	DALKIA	Annuelle
Portiques (Tripodes, Hachoirs, glastyles VIP)	88	GUNNEBO-DALKIA	Semestrielle-Annuelle
Eclairage de sécurité	2196	ELISA	Mensuelle-Trimestrielle-Semestrielle-Annuelle
Boucles magnétiques	8	ELISA	Annuelle
Interphones antivandales PMR	39	ELISA	Annuelle
Interphones espaces d'attente	28	ELISA	Annuelle

En sus, le Stade Pierre-Mauroy offre la possibilité pour ses utilisateurs de consulter certains visuels des équipements ci-dessus en **[Annexe 6]**.

VIII. ACTIONS DE FORMATION DU PERSONNEL

Certains salariés du Stade Pierre-Mauroy ont reçu une formation spécifique « Accueil des personnes en situation de handicap » délivrée par le Centre National de la Formation.

Cette formation a pour objectif de sensibiliser les salariés pouvant être au contact de personnes en situation de handicap (accueil, billetterie, exploitation, sécurité...) dans l'accueil de ces populations.

Il a notamment été réalisé une analyse de la réglementation relative à l'égalité des droits et des chances ainsi que des principes de communication et les fondamentaux de l'accueil des personnes en situation de handicap, au regard des différentes situations possibles (handicap moteur, mental, psychologique, visuel...).

L'attestation de formation est jointe en **[Annexe 5]**.

IX. TABLEAU DE SUIVI DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

DATE	OBSERVATION
V2017.09.27	<i>Etablissement initial du document</i>
V2018.04.17	<i>Document complété du plan de formation</i>
V2018.10.08	<i>Document mis à jour avec le dernier PV de la commission de sécurité et d'accessibilité (Annexe 3)</i>

X. LISTE DES ANNEXES CONSULTABLES AU STADE PIERRE MAUROY

ANNEXE 1 - ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

ANNEXE 2 - ATTESTATION DE CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE

ANNEXE 3 - NOTICE D'ACCESSIBILITE DU STADE PIERRE MAUROY ET PROCES VERBAL DE LA DERNIERE COMMISSION PERIODIQUE SECURITE ET ACCESSIBILITE

ANNEXE 4 - DOCUMENT D'AIDE A L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES ET CHARTE D'ACCUEIL AU STADE PIERRE MAUROY DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ANNEXE 5- VISUELS NON EXHAUSTIF EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE (en cours d'élaboration).

ANNEXE 6 - ATTESTATION FORMATION ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP